

[Texte]

The Supplementary Estimates (A) 1978-79 were tabled in the House on November 8, 1978, and the item pertaining to Veterans Affairs, Vote 1a, was referred to this Committee. Approval under Vote 1a is required to obtain authorization for the deletion of certain debts and a reimbursement to the Hospital Stores Working Capital Account; also a reimbursement to the Veterans Land Act Fund and a payment of a grant relating to the transfer of Camp Hill Hospital.

More specifically, authority is required to release from the accounts debts incurred in the administration of the War Veterans Allowance Act totalling \$20,592.37. These debts have been recommended for deletion by the responsible officials in my portfolio and the recommendations have been concurred with by the Interdepartmental Committee on the Deletion of Uncollectable Debts.

• 1110

Further authority is required to unite off a deficit in the total amount of \$94,331.40 in the Hospital Stores Capital Account. This represents an accumulated deficit, caused by clerical errors, of \$66,104.56, and write-offs for the value of stores which have become obsolete, unserviceable, lost or destroyed in the amount of \$28,226.84. These adjustments and write-offs took place over the period from 1967 to 1972.

Authority is required to reimburse the Veterans Land Act Fund in the amount of \$2,000 in order to write off the balance of an account for which no asset is now held and which cannot be recovered.

The agreement for the transfer of Camp Hill Hospital to the Province of Nova Scotia included the provision for payment of operating grants to the province during the three years following the transfer, in the amount of \$3 million, \$2 million and \$1 million respectively. The amount payable in the current fiscal year is \$2,500,000.

At the present time, sufficient funds are available in Vote 10, in the War Veterans Allowance and Civilian War Allowance Funds, to make the aforementioned payments, and there does not appear to be a need for the transfer of funds between votes. Therefore, authority is requested for an allotment transfer within Vote 10.

That is all I have for my opening remarks and I will be happy to answer questions of a policy nature that any members of the Committee may wish to ask; but before we go to any of those questions I would like to introduce the officials of my department who have come here today to be available to answer any questions and provide more detailed information if such is desired.

I think that most Committee members are familiar with them but they are here for your information and I will name them: Mr. René Jutras, Chairman of the Pension Review Board; Mr. Allan Solomon, Chairman of the Canadian Pension Commission; Mr. Don Thompson, Chairman of the War Veterans Allowance Board; Mr. Lloyd Aiken, Chief Pensions

[Traduction]

Le budget supplémentaire (A) pour l'année financière 1978-1979 a été déposé à la Chambre le 8 novembre 1978. Le crédit la sous la rubrique des Affaires des anciens combattants a été renvoyé devant ce Comité. Une approbation en vertu du crédit la est nécessaire pour radier certaines dettes, pour effectuer un remboursement au compte du fonds de roulement des fournitures d'hôpital et un autre remboursement en faveur de la caisse de l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants, et enfin pour accorder une subvention relative à la cession de l'hôpital Camp Hill.

Plus précisément, il nous faut obtenir l'autorisation de radier des comptes trois dettes contractées dans le cadre de l'administration de la Loi sur les allocations aux anciens combattants, et dont le montant total s'élève à \$20,952,37. La radiation de ces dettes a été recommandée par les fonctionnaires compétents des Affaires des anciens combattants et leurs recommandations ont été approuvées par le Comité interministériel de la radiation des dettes non recouvrables.

Une autre autorisation doit être obtenue pour combler un déficit de \$94,331.40 du fonds de roulement des fournitures d'hôpital. Cette somme représente un déficit accumulé pour les raisons suivantes: erreurs d'écriture (\$66,104.56); radiations couvrant la valeur de fournitures désuètes, inutilisables, perdues ou détruites (\$28,226.84). Ces rajustements et radiations ont été effectués entre 1967 et 1972.

Il nous faut également obtenir l'autorisation de rembourser \$2,000 à la caisse de l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants, afin de radier le solde auquel il n'y a présentement aucun actif et qui ne peut être recouvré.

L'accord de cession de l'hôpital Camp Hill à la province de la Nouvelle-Écosse provoyait le versement de subventions de fonctionnement à ladite province, pendant les trois années suivant la cession, dont les montants s'élèveraient à 3 millions de dollars, à 2 millions de dollars et à un million de dollars respectivement. La somme à verser durant l'année financière en cours s'élève à \$2,500,000.

À l'heure actuelle, il y a suffisamment de fonds inscrits au crédit 10 (Allocations aux anciens combattant et allocations de guerre pour les civils) pour faire les paiements susmentionnés et il ne semble pas nécessaire de virer des fonds d'un crédit à un autre. En conséquence, on demande l'autorisation de modifier certaines affectations à l'intérieur du crédit 10.

Je n'ai plus rien à ajouter en guise d'introduction. Cependant, je répondrai volontiers à toute question qu'aimeraient poser les membres du Comité au sujet de nos politiques à cet égard, mais, auparavant, j'aimerais présenter les fonctionnaires de mon ministère, qui se sont joints à nous aujourd'hui pour répondre à vos questions et apporter, au besoin, d'autres précisions.

Je crois que la plupart d'entre vous les connaissent déjà, mais je veux néanmoins vous les présenter: M. René Jutras, président du Conseil de révision des pensions; M. Allan Solomon, président de la Commission canadienne des pensions; M. Don Thompson, président de la Commission des allocations aux anciens combattants; M. Lloyd Aiken, chef du Bureau des